

OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE PAR UNE PERSONNE PHYSIQUE

Documentst pour l'établissement

- 1 extrait Kbis original de -3 mois si l'établissement principal est hors du ressort du greffe
- Création : néant
- Achat ou apport de fonds de commerce : acte de cession de fonds ET 1 ex. du [journal d'annonces légales](#) ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution
- Prise en location gérance : contrat de location gérance ET 1 ex. du [journal d'annonces légales](#) ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution
- Apport ou fusion : copie du traité d'apport ou fusion ET 1 ex. du [journal d'annonces légales](#) ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution
- Dépôt du dossier par un **mandataire** : joindre le [pouvoir](#)

Formulaire :

Formulaire P2 téléchargeable dûment complété et signé (signer séparément les 2 feuillets) à joindre au dossier (*sauf en cas de prestation Rendez-vous*)

Coût de la formalité

Frais du Greffe (Payable uniquement par **chèque** libellé à l'**ordre du Tribunal de Commerce**)

Si le principal est dans le même ressort de Greffe (ou existence déjà d'un établissement secondaire)	
- création	56.59 €
- achat	59.41 €
- location gérance	59.41 €
Si le principal n'est pas dans le même ressort de Greffe :	
- création (ou création suite à fusion) – (comprend la notification inter greffe)	84.48 €
- achat, location gérance	87.30 €
- achat, location gérance (Bodacc provisoire paru)	87.30 €

Prestation CFE : 70 € à l'ordre de la CCI de la Marne
(*prestation non assujettie à la TVA – article 295B du code général des impôts*)

Contact : sur rendez vous

**CCIT DE LA MARNE
CFE**

SITE de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
(arrondissements de Châlons-en-Champagne,
Vitry-le-François, Sainte-Ménéhould)
42 rue Grande Etape – CS 90533
51010 Châlons-en-Champagne Cedex

SITE de REIMS
(arrondissements de Reims et Epernay)
5 rue des Marmouzets – CS 60025
51070 Reims Cedex

Tél : 03 26 50 62 05
cfe@marne.cci.fr